e domaine du gouvernement fédéral, comme, par exemple, le paiement des salaires des juges, etc. Sous la confédération, le Bas-Canada aura un surplus de plus de \$200,000 sur ses dépenses locales, môme si les dépenses actuelles ne sont pas réduites. L'hon, membre pour Hochelaga a dit aussi que la partie de la dette afférente au Bas-Canada, à part de la dette générale, serait de \$4,500,000. Il faut qu'il ait fait de grandes erreurs de calcul pour arriver à ces chiffres, car la dette des deux Canadas aujourd'hui, déduction faite du fonds d'amortissement, est de \$67,263,000.—Si je compare ce calcul avec celui que l'hon, membre a publié dans son manifeste à ses électeurs, en 1863, je prouverai qu'il a changé du tout au tout, et qu'il ne doit pas accuser les autres d'erreur. Ainsi, dans son manifeste, il a dit qu'à part la dette d'alors, il faudrait \$16,000,000 pour le chemin de fer intercolonial, et cependant aujourd'hui il dit qu'il en faudrait vingt!

L'Hon. A. A. DORION—C'est le prési-

dent du conseil qui l'a dit.

L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN-L'hon. membre ne devait pas se fier aux calculs du président du conseil, puisqu'il prétend que rien de bon ne peut venir de ce côté de la chambre. Mais l'hon, membre ne voulait pas trop effrayer la population alors, c'est pourquoi il a dit seize millions, tandis qu'il dit vingt aujourd'hui. Quant au montant de la dette publique, l'hon. ministre des finances nous a donné des chiffres tirés des meilleures sources, et je préfère prendre ses chiffres plutôt que ceux de l'hon. membre pour Hochelaga. Le ministre des finances nous a dit que la dette totale des deux Canadas, sans compter le funds d'amortissement, était de \$67,263,-000, et que le gouvernement fédéral se chargernit de \$62,500,000. Il restera donc environ \$4,763,000 à répartir entre le Haut et le Bas-Canada, et si le Bas-Canada, comme l'a dit l'hon. membre, en prend pour sa part \$4,500,000, il ne restera qu'environ \$262,000 pour le Haut-Canada! Je ne vois pas du tout comment l'hon, membre a pu faire un pareil calcul, car il est évidemment

L'Hon. A. A. DORION—Que l'hon. solliciteur-général s'adresse au ministre des

finances, et il en aura l'explication.

L'HON. Sol.-Gén. LANGEVIN—Il est évident que l'hon. membre pour Hochelaga, dans ses calculs de la répartition du résidu de la dette entre le Haut et le Bas-Canada, a mis un 4 au lieu d'un 1 ou d'un 2, comme

il a mis 20 au lieu do 16 pour le chemin de fer intercolonial. Dans son désir de trouver lo plan fautif, il voit double, et au lieu de cinq millions à partager, il en voit neuf. La dette afférente au Bas-Canada ne sera pas de \$4,500,000, mais il n'aura que sa juste part des cinq millions à partager.

L'Hon. A. A. DORION—L'hon. membre a cublié les explications du ministre des finances, qui a dit que la dette contractée pour le rachat de la tenure seigneuriate, qui est de trois millions, n'était pas comprise

dans la dette générale.

L'Hon. Sol.-Gén. LANGEVIN - Le ministre des finances a porté toute la dette, dans son discours de Sherbrooke, à \$67,263-, Le montant de la dette est de \$75,-578,000; mais il faut en retrancher le fonds d'amortissement et les fonds en banque, \$7,132,068, qui la réduisent à \$68,445,953 ; le ministre des finances en a aussi retranché le fonds des écoles communes, qui est de \$1,181,958--et il en est arrivé au résultat que ie viens de donner, c'est-à dire que la dette réelle du Canada est de \$67,263,994. Je ne donne pas tous les items de la dette publique, parce que je crois que ce n'est pas à moi à prouver que les calculs du ministre des finances ne sont pas exacts: mais c'est à ceux qui l'accusont d'errour; et les comptes publics sont là pour prouver que le ministre des finances n'a dit que la vérité.—L'hon. membre pour Hochelaga a manifesté de grandes craintes par rapport à la position financière de la confédération; mais nous avons là aussi les mêmes garanties que pour celle des gouvernements locaux. Il a prétendu que Terreneuve, par exemple, était trop pauvre pour contribuer aux revenus de la confédération, et qu'au lieu d'en recevoir. il nous faudra lui envoyer de l'argent pour y empêcher les gens de geler. Cependant, l'hon. membre sait bien que Terreneuve a un revenu considérable, un revenu de \$480,000. et que ses dépenses sont moins fortes que ses revenus. Terreneuve aura sa part du trésor fédéral, mais il contribuera aux revenus généraux. Et pendant que j'en suis à considérer cette partie du discours de l'hon. membre, je dois avouer que c'est le meilleur plaidoyer en faveur de la confédération, au point de vue des provinces d'en-bas, qui pût être fait, et je désirerais pour ma part qu'il en fat envoyé des milliers d'exemplaires dans ces provinces, car il a veulu prouver qu'elle serait tout à leur avantage. Il a essayé de prouver qu'elles auraient un revenu